Département de l'Ain Arrondissement de Belley Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00

Nb de membres en exercice : 33 Quorum : 17

PRÉSENTS:

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION:

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS:

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.26 CONVENTION ENEDIS EN VUE DE L'ALIMENTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK 492 SISE RUE ANDRÉ CITROËN

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature: 2.2 - Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols

La Commune a été destinataire d'une demande d'ENEDIS pour réaliser l'alimentation électrique de la parcelle cadastrée AK 492 sis rue A. Citroën dont les détails sont décrits dans la convention ci-jointe.

Au vu des travaux à effectuer et en qualité de propriétaire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'octroi à titre gratuit :

✓ d'une convention de mise à disposition pour l'alimentation de la parcelle AK 492.

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20241206-DEL_2024_06_26-DE Date de tiélétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024 1 La Commission Municipale Urbanisme – Bâtlments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. **DE CONSENTIR** une convention de mise à disposition pour l'alimentation de la parcelle AK 492 à titre gratuit ;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tous documents afférents à ce dossier :
- 3. D'AUTORISER ENEDIS à effectuer les travaux conformément au plan joint à la convention.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 1 1 DEC. 2024

Daniel FABRE Maire d'Ambérieu-en-Bugey Philippe DI PERNA Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 001-210100046-20241206-DEL 2024_06_26-DEL Date de télétransmission : 11/12/2024 Date de réception préfecture : 11/12/2024